

INFORMATION PATIENT



COMMISSION DES USAGERS (C.D.U)

LOI DU 4 MARS 2002 - ART. L.1112-3 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE - MODIFIÉ PAR LA LOI N° 2016-41 DU 26 JANVIER 2016

Vous avez des questions, des remarques, une réclamation à formuler sur les soins et l'accueil que vous avez reçus à l'Hôpital d'Enfants?

Tout patient, parent, ou tuteur, peut :

- En faire part au personnel, au cadre de santé, ou demander à rencontrer le médecin référent,
- Exprimer une plainte ou réclamation (par courrier, mail ou demande de rdv à la Direction),
- Contacter l'un des représentants des usagers siégeant à la Commission des Usagers.

Les missions de la C.D.U sont de :

- Veiller au respect du droit des usagers,
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches,
- Contribuer à l'amélioration de la prise en charge du patient,
- Faciliter leurs démarches au sein de l'hôpital.

Qui sont les représentants des usagers ?

- Issus d'une association agréée, les représentants des usagers sont indépendants de l'établissement et peuvent accompagner les usagers dans leur démarche de plainte ou réclamation.
- Les représentants peuvent vous accueillir lors de leurs permanences dans un local situé au niveau de l'accueil.

	Composition nominative de la Commission des Usagers	
Pour contacter la Direction ou un membre de la C.D.U	• Présidente	
	Martine PREVOST - Représentante des usagers titulaire - AFM	06 92 33 11 93
Hôpital d'Enfants Commission des Usagers CS 81010 97404 Saint Denis Cedex Ou Par mail: secdirection.he@asfa.re	Vice-Président	
	Sylvain BATY, Directeur de l'Hôpital d'Enfants	0262 90 87 28
	Représentant des usagers	
	Eric LIONI - Titulaire - VLM	0692 42 67 35
	André LAÏ TECK - Suppléant—VMEH	0692 85 87 88
	Thierry PERRON—Suppléant—RIVE	0692 70 47 60
	Médiateur médical	
	Dr Marion LANG, Titulaire	0262 90 82 38
	Dr Anne PERVILLE, Suppléante	0262 93 89 07
	Médiateur non médical	
	Frédéric BOISSEAU, Titulaire	0262 90 87 11
	Diane PAYET, Suppléante	0262 90 29 96